

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2023**

Délibération n° 2023-03-31

Date de la convocation : 5 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de conseillers présents : **17**
Nombre de procurations : **3**
Votes : **20**

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le douze mai deux-mil-vingt-trois à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, BASTY Jean Pierre, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan.

Procurations : ROCHETTE Yvette procuration à ROCHETIN Pascale
SEUX Christian procuration à CHAVANA Jean-Luc
ORIOU Jessica procuration à RAYMOND Jonathan

Absents excusés : BASTY Cécile, LARGERON Olivier, MASSARDIER Alexandre

Secrétaire : CROZET Hélène

**OBJET : AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LES ACTES DE CESSION D'UNE
PARTIE DES CHEMINS RURAUX DE LA BLACHE ET DE CLERMONDON**

Monsieur le maire rappelle que par délibérations du 13 mai 2022, le conseil municipal avait décidé, à l'unanimité, d'aliéner une partie du chemin rural de la Blache et une partie du chemin rural de Clermondon et avait mis en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les parties de chemin concernées.

Après accord des propriétaires riverains demandeurs, il convient de conclure la procédure de cession d'une partie du chemin rural de la Blache au prix de 10 € le m² et d'une partie du chemin rural de Clermondon au prix d'un € symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la cession d'une partie du chemin rural de la Blache au prix de 10 € le m² et d'une partie du chemin rural de Clermondon à l'euro symbolique et **AUTORISE** le maire à signer les actes notariés relatifs aux deux cessions.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 13 mai 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230512-2023-03-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2023